



## Décision n° 2023-021

**Objet : Renouvellement de l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des demandes de travaux**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant que le maire peut par délégation du conseil municipal être chargé en tout ou en partie et pour la durée de son mandat, de traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2022-058 du Conseil Municipal du 5 juillet 2022, prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, et notamment son paragraphe 4, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'examen de la proposition reçue de l'entreprise SOGELINK pour le renouvellement de l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des demandes de travaux, pour un montant de 1 100,00 € HT,

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'accepter la proposition de l'entreprise SOGELINK située 131 chemin du Bac à Traille – 69300 CALUIRE ET CUIRE, pour le renouvellement de l'adhésion à la plateforme de dématérialisation des demandes de travaux.

**Article 2 :** De signer son devis d'un montant de 1 100 € HT.

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'application de la présente dont ampliation sera effectuée auprès du représentant de l'État.

**Article 5 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique et sa transmission au représentant de l'État.

La Plaine-sur-Mer, le 28 février 2023

**Séverine MARCHAND**

Maire

**Natacha THIROT**  
04 26 72 77 07  
natacha.thiro@soyelink.com

**MAIRIE DE LA PLAINE SUR MER**  
PLACE DU FORT GENTIL BP 1602  
44770 LA PLAINE SUR MER

**OFFRE OPTIMUM PLUS**

**PACK OPTIMUM DE 500 DOCUMENTS**

Envoi/Réception de documents de chantier avec un nombre de pages illimité pour les modes d'envoi par site, mail et courrier sur DICT.fr  
Tarif calculé selon le volume de documents de votre activité Déclarant et/ou Exploitant

QTÉ	PU HT (€)	NET HT (€)
1,000	1 100,00	1 100,00

**FONCTIONNALITES INCLUSES**

Partage de dossiers / Lien SIG / Fichier emprise KML / Upload Pièces Jointes / Carto Chantiers

**DEMATERIALISATION DES DECLARATIONS**

Centralisation, numérisation et intégration des déclarations reçues par courrier et mail  
Mise à disposition de ces documents dans la solution DICT.fr

1,000	0,000	inclus
-------	-------	--------

**DEMATERIALISATION DES RECEPISSES**

Centralisation, numérisation et intégration des récépissés reçus  
Rapprochement du récépissé avec la déclaration correspondante  
Gestion de l'envoi des Relances DT et des Lettres de Rappel

1,000	0,000	inclus
-------	-------	--------

**SERVICES + DE DICT.FR**

APPLICATION MOBILE : Saisie/envoi/consultation de vos documents de chantier disponibles sur votre compte DICT.fr (déclarations/récépissés/plans/CR marquage-piquetage)  
CARTO CHANTIERS : Application cartographique permettant la visualisation sur fond cartographique des emprises de chantier avec la description des travaux correspondants  
PARTAGE DE DOSSIERS : Module de consultation et d'échange de documents de chantier entre Responsables de Projet et Exécutants de Travaux  
APPLICATION STATISTIQUES : Visualisation de votre activité et édition d'exports détaillés  
APPLICATION ARCHIVES

1,000	0,000	inclus
-------	-------	--------

**DECOMPTE DE DOCUMENTS - OPTIMUM - 3**

Via l'application bureau ou l'application mobile :  
Maître d'ouvrage/d'œuvre, exécutant de travaux, document émis : 1 document  
Exploitant de réseaux, document réceptionné ou saisi : 1 document  
Envoi d'un document en courrier RAR : 3 documents

Réalisation d'un CR marquage-piquetage (via l'application mobile) : 1 document

TOTAL HT (€)	TAUX DE TVA	MONTANT TVA (€)	TOTAL TTC (€)
1 100,00	20,00	220,00	1 320,00

NET À PAYER
1 320,00 €

MODE RÈGLEMENT	CONDITION DE PAIEMENT	DATE DE VALIDITÉ	DOMICILIATION
Virement	30 Jours	15/03/2023	BPAURA CA LYON OUEST IBAN : FR7616807004008143694221826 BIC/SWIFT : CCBPFRPPGRE

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

« Je déclare accepter le présent devis, avoir pris connaissance des conditions générales de vente et être compétent.  
Acte certifié exécutoire »

Date

Le Maire,

entreprise  
à trouver »

044-214401267-20230301-1-AU

Réception par le Sous-Préfet le 04-03-2023



*(Signature)*

Séverine MARCHAND